



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS

N° 028/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2023 – budget annexe Location de locaux

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2023 du Budget Location Locaux

Section d'investissement

Résultat reporté	-1 691 291,52
Résultat de l'exercice	263 302,66
Résultat cumulé	-1 427 988,86
Restes à réaliser (dépenses)	10 192,56
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Besoin de financement	-1 438 181,42

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	301 583,49
------------------------	-------------------

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des

Collectivité Territoriales, d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	1 427 988,86
Compte 001 (Dépenses invest BP 2024)	
Couverture du besoin de financement	301 583,49
Compte 1068 (Recettes invest BP 2024)	

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 telle que présentée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20240321-028-2024-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024